



## Décision de radiodiffusion CRTC 2011-158-1

Version PDF

Référence au processus : 2010-69

Autres références : 2011-38, 2011-158

Ottawa, le 22 mars 2011

**L'Office de télécommunication éducative de l'Ontario**  
Toronto et London (Ontario)

*Demande 2010-1840-9, reçue le 15 décembre 2010*

### **CICA-TV Toronto – modification de licence – correction**

1. Dans *CICA-TV Toronto – modification de licence*, décision de radiodiffusion CRTC 2011-158, 7 mars 2011 (décision de radiodiffusion 2011-158), le Conseil a inclus par mégarde le paragraphe suivant :
  4. Le Ministère a fait savoir au Conseil que, tout en considérant *a priori* cette demande comme acceptable sur le plan technique, il doit s'assurer, avant d'émettre un certificat de radiodiffusion, que les paramètres techniques proposés n'occasionnent pas de brouillage inacceptable pour les services aéronautiques NAV/COM.
2. Par conséquent, le Conseil corrige, par la présente, la décision de radiodiffusion 2011-158 en supprimant le paragraphe 4 de cette même décision.

Secrétaire général

*\*La présente décision doit être annexée à la licence.*